

# Budget : attention aux mauvaises surprises

La Chambre de commerce ne partage pas complètement l'optimisme du gouvernement et appelle à plus de prudence. Elle livre aussi ses recommandations.

La Chambre de commerce a livré hier son avis sur le projet de budget 2019 et sur le projet de loi de programmation financière pluriannuelle couvrant les années 2018 à 2022. Si le gouvernement peut remercier les entreprises de lui avoir permis d'enregistrer une explosion de recettes, la Chambre de commerce craint une décélération qui pourrait entraîner des surprises dans un contexte d'incertitudes internationales et nationales. Même si le gouvernement a fait preuve de prudence dans l'estimation des recettes en 2019 en tablant sur une réduction de 11 % du produit de l'impôt sur le revenu des collectivités «cette prudence s'avère insuffisante», estime l'institution patronale.

Soulignant le besoin d'une croissance forte, la Chambre de commerce plaide pour un virage qualitatif, donc plus économe en ressources, tout en renforçant une attractivité «mise à mal par les mutations fiscales internationales et par les relèvements incessants du salaire social minimum».

Pour le patronat, il s'agit avant tout de renforcer les marges de manœuvre budgétaires et de procéder à un réajustement des dépenses («expenditure shift») visant un véritable saut quali-

tatif de l'économie luxembourgeoise, qui a en outre besoin de formation et d'éducation plus efficaces.

Une double stratégie pour laquelle la Chambre de commerce livre ses recommandations pour la financer à hauteur de 1,5 milliard d'euros, soit plus de 2 % du PIB luxembourgeois de 2022.

## ➤ Une économie potentielle de 1,5 milliard d'euros

Elle suggère plusieurs mesures pour atteindre cet objectif. La limitation de moitié en deux ou trois ans de diverses dépenses fiscales : abatement extraprofessionnel (40 millions d'euros d'économie); les cotisations d'épargne logement (16 millions d'euros); Bëllegen Akt (66 millions d'euros, soit un tiers de moins). Soit un total de 122 millions d'euros.

Elle propose une revalorisation ou une refonte de l'impôt foncier en évitant que cet ajustement repose excessivement sur certaines entreprises privées. En revanche, les terrains à bâtir à des fins d'habitation pourraient être davantage taxés, ce qui dégagerait des recettes ad-



Photo : febrizio pizzo/la Presse

Le directeur Carlo Thelen a présenté hier l'avis de la Chambre de commerce.

ditionnelles de 70 millions d'euros pour les communes, avec ajustement en conséquence des dotations de l'État.

Autres mesures : une suppression graduelle du forfait d'éducation pour 53 millions d'euros; ne recruter que la moitié des 950 nouveaux fonctionnaires prévus pour une économie de l'ordre de 30 millions d'euros; une limitation de moitié du 13<sup>e</sup> mois chez les agents publics (via une refonte du système d'évaluation, avec ciblage

du 13<sup>e</sup> mois sur les plus méritants) pour 180 millions d'euros.

Diminuer les dépenses courantes des administrations publiques afin d'obtenir une économie sur 4 ans de l'ordre de 670 millions d'euros par rapport à une évolution «spontanée» des dépenses. La Chambre de commerce recommande aussi la suppression de l'allocation de fin d'année des pensionnés pour les tranches allant au-delà de la pension minimum pour une économie estimée à environ 50 millions d'euros. L'imposition des allocations familiales (ou leur réduction progressive) ferait gagner quelque 190 millions d'euros.

Revoir l'aide au réemploi (mesure du paquet d'avenir) pour un gain estimé par les autorités en octobre 2014 de 30 millions d'euros à terme. Diminution en deux ans de l'abattement extraprofessionnel : 81 millions d'euros.

La Chambre de commerce a calculé que ces mesures qu'elle recommande permettraient de réaliser une économie totale de 1,5 milliard d'euros.

G. M.